

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 14 décembre 2020 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 21 heures 30.

2020-12-169

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 7.3 « Modification de la résolution 2020-04-058 – Demande de dérogation mineure – 747, boulevard de Léry » et du point 8.4 « Agrandissement de la station d'épuration – Projet V-2018-001 – Débroussaillage »

Adoptée à l'unanimité

2020-12-170

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a autorisé, le 2 décembre 2020, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, Chapitre Q-2), la Ville de Léry à réaliser son projet de modifications à son ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées.

La Ville de Beauharnois indique, dans une lettre datée du 7 décembre 2020, avoir reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour des travaux de mise aux normes de son usine de traitement des eaux usées, située dans le secteur centre. Dans le cadre de ces travaux, elle prévoit évacuer des eaux usées partiellement traitées à compter de l'automne 2020, et ce, jusqu'à l'été 2021. Ce rejet pourrait entraîner une diminution de la qualité de l'eau du lac Saint-Louis et du fleuve Saint-Laurent, en bordure des berges. Cette action nécessaire est temporaire et a reçu l'aval du MELCC.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 NOVEMBRE 2020

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020.

RECETTES

Les recettes totalisent **4 073 241 \$** soit 87 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2020 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2020

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 389 816 \$** soit 95,8 % sur un global de 3 537 171 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2019 (solde)	39 026 \$	foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde)	8 257 \$	

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **3 193 738 \$**, soit 69 % du budget, réparties ainsi :

Administration	72 %	Urbanisme	68 %
Sécurité publique	90 %	Loisirs et culture	39 %
Transport	93 %	Frais de financement	48 %
Hygiène du milieu	81 %	CMM	99 %

Les dépenses d'investissement en 2020 s'établissent à **438 072 \$**.

2020-12-171

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 novembre 2020 au montant de 244 302,84 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 244 302,84 \$ pour le mois de novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-172

MRC DE ROUSSILLON - VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2018-12-165, autorisé que le service de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes soit rendu par la MRC de Roussillon conformément aux règles établies par le Code municipal ;

CONSIDÉRANT la liste des arrérages de taxes en date du 14 décembre 2020 déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Roussillon a adopté, lors de sa séance régulière du conseil du 27 octobre 2004, le règlement numéro 88 visant à changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la date fixée pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales est le 2^e jeudi du mois d'avril ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve la liste des arrérages de taxes en date du 14 décembre 2020 déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier et soumise au Conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Ville de Léry conformément à l'article 1022 du Code municipal.

- Ordonne au directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1022 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Roussillon avant le 20 janvier 2021 la liste des immeubles qui devront être vendus pour non-paiement des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-173

AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ESTIMÉ DE 2020

CONSIDÉRANT QUE les opérations de la présente année démontreront un surplus d'exercice ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter une partie de ce surplus pour financer des activités financières futures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Affecte une partie du surplus de l'exercice 2020 dans les excédents affectés de la façon suivante :

Exercice suivant	40 000,00 \$
Aqueduc et égout – Phase I – Dette	16 700,00 \$ (2019)
Eau – Place du Marquis	10 350,00 \$ (estimé)
ARTM	10 000,00 \$
Eau – Presqu'île	6 275,00 \$ (estimé)
Élections municipales	7 750,00 \$
Plaintes aux rôles	1 450,00 \$

Adoptée à l'unanimité

2020-12-174

AFFECTATIONS PROVENANT D'EXCÉDENTS AFFECTÉS

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter certains montants provenant d'excédents affectés/revenus reportés pour financer des activités de l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Affecte les excédents affectés de la façon suivante :

Aqueduc et égout – Phase I – Financement	81 819,00 \$
Aqueduc et égout – Phase I - Dette	13 356,00 \$ (estimé)
<u>Projet Parc Maria-Goretti</u>	
Revenus reportés – MRC	31 802,00 \$
Fonds Parcs et terrains de jeu	7 851,00 \$
Revenus reportés – Autres	3 225,00 \$
Exercice suivant	5 000,00 \$

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

2020-12-175

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-491 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-452, DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-453 ET RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-454, TELS QU'AMENDÉS, AFIN D'APPORTER CERTAINES PRÉCISIONS ET CORRIGER LES ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉS

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant les règlements de zonage numéro 2016-451, de lotissement numéro 2016-452, de construction numéro 2016-453 et relatif aux permis et certificats numéro 2016-454, tels qu'amendés, afin d'apporter certaines précisions et corriger les éléments problématiques identifiés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le projet de règlement portant le numéro 2020-491 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.
- Indique que, considérant l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020 émis dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 qui stipule que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée, l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2020-491 sera remplacée par une procédure de consultation écrite d'au moins 15 jours qui sera publicisé par l'entremise d'un avis public.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

2020-12-176

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-456 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – LOTS 5 140 684 ET 5 140 689 (BOULEVARD DE LÉRY)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-456 sur les plans d'aménagement d'ensemble est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble a été déposée le 9 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble et demande que certaines modifications y soient apportées avant d'être soumise à nouveau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble concernant un projet de développement sis sur les lots 5 140 684 et 5 140 689 (Boulevard de Léry) et demande que les modifications suivantes soient apportées au plan d'aménagement d'ensemble avant d'être étudié à nouveau :
 - Revoir le concept d'aménagement, autre qu'un projet intégré, afin de réduire le caractère privé du projet et privilégier une diversité des usages pour une meilleure connectivité avec le cadre bâti environnant.
 - Revoir le lotissement et éviter les rues en cul-de-sac et pour une meilleure perméabilité.
 - Revoir la typologie d'habitations, varier les volumes des toits des bâtiments afin d'éviter la monotonie.
 - Privilégier des bâtiments multifamiliaux isolés, en bordure du Boulevard de Léry (Route 132) avec un toit vert au lieu d'un toit en croupe (quatre versants) afin de réduire un effet massif et continu.
 - Privilégier un usage commercial et/ou un service de proximité au rez-de-chaussée d'un immeuble à proximité du Boulevard de Léry (Route 132).

- Prévoir un accès qui débouche sur le parc du projet intégré adjacent en construction sur le lot numéro 6 388 635.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-177

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-456 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – LOT NUMÉRO 5 140 663 (RUE DU PARC-BURGOYNE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-456 sur les plans d'aménagement d'ensemble est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble a été déposée au mois de février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2017-03-040, refusé ladite demande et a demandé que certaines modifications y soient apportées avant d'être soumise à nouveau ;

CONSIDÉRANT QU' une demande subséquente d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble a été déposée le 9 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la présente demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble et demande que certaines modifications y soient apportées avant d'être soumise à nouveau ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

➤ Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble concernant un projet de développement sise sur le lot 5 140 663 (Rue du Parc-Burgoyne) et demande que les modifications suivantes soient apportées au plan d'aménagement d'ensemble avant d'être étudié à nouveau :

- Diminuer le nombre de logements à l'hectare pour atteindre la densité minimale.
- Modifier l'accès à la rue Paul par un sentier piéton d'au moins 3 mètres au lieu d'une rue de 12 mètres de largeur.
- Boucler la rue du Parc-Burgoyne par une rue sans issue en forme de « tête de pipe ».
- Identifier l'emplacement du bassin de rétention.
- Élargir et/ou rendre la rue du Parc-Burgoyne conforme et sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-178

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-04-058 – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 747, BOULEVARD DE LÉRY

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2020-04-058, entériné la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre que le lot numéro 5 141 404 soit subdivisé et que la largeur minimale des lots projetés numéros 6 360 955 et 6 360 956 soit de 33,15 mètres, et ce, en regard de l'immeuble sis au 747, boulevard de Léry, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les murs de pierre doivent être identifiés sur le plan de subdivision avant l'émission d'un permis de lotissement.
- Les conteneurs doivent être enlevés de la propriété avant l'émission d'un permis de lotissement.
- Concernant la gestion des eaux de ruissellement sur le lot 6 360 956, les propriétaires doivent construire un puits d'assèchement muni d'une pompe de relevage afin d'orienter les eaux de ruissellement vers le boulevard de Léry, et ce, à l'émission d'un permis de construction (Le plan de construction du puits doit être préparé et signé par un ingénieur).

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait une demande d'allégement concernant la condition que les conteneurs doivent être enlevés de la propriété avant l'émission d'un permis de lotissement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Acquiesce à la demande d'allégement concernant la condition que les conteneurs doivent être enlevés de la propriété avant l'émission d'un permis de lotissement, le tout en respectant les conditions suivantes :
 - Les travaux de construction devront débuter au printemps 2021 en respectant le processus d'approbation mise en place par la réglementation de la Ville de Léry ainsi que les conditions déjà exigées.
 - Les conteneurs doivent absolument être enlevés de la propriété au plus tard le 31 octobre 2021 sous peine d'une facturation d'amende de 2 000 \$/conteneur/mois.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2020-12-179

ENTENTE DE SERVICES – UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTERÉGIE INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour des services en situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour un montant fixe annuel de 400 \$ ainsi que 85 \$ / heure pour ses services lorsqu'elle est appelée en situation d'urgence selon la proposition reçue en novembre 2020.
- Autorise que le directeur du Service d'incendie soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la convention de services avec l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-180

ÉCOCENTRE BEAUHARNOIS – ENTENTE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire conclure une sixième entente donnant accès aux services de l'Écocentre de la Ville de Beauharnois afin de mieux desservir ses citoyens et entrepreneurs et de permettre la disposition de certaines matières résiduelles de façon plus écoresponsable ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente à venir d'une durée d'un an entre la Ville de Léry et la Ville de Beauharnois débutant le 1^{er} février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de services donnant accès aux citoyens et entrepreneurs de la Ville de Léry à l'Écocentre de la Ville de Beauharnois.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-181

AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION – PROJET V-2018-001 – ARPENTAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé une soumission par invitation pour des travaux d'arpentage en lien avec le déboisement du site de l'agrandissement de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 24 novembre 2020, à savoir :

Louise Rivard Arpenteure-géomètre Inc. 2 520 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Louise Rivard Arpenteure-géomètre Inc. s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à Louise Rivard Arpenteure-géomètre Inc. le contrat relatif à des travaux d'arpentage en lien avec le déboisement du site de l'agrandissement de la station d'épuration au montant de 2 520 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera réparti aux propriétaires, premiers bénéficiaires, selon l'entente relativement au financement des travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-182

AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION – PROJET V-2018-001 – DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé une soumission par invitation pour des travaux de débroussaillage en lien avec le déboisement du site de l'agrandissement de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 14 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition d'Excavation JRD s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à Excavation JRD le contrat relatif à des travaux de débroussaillage en lien avec le déboisement du site de l'agrandissement de la station d'épuration le tout selon un mode de tarification à taux horaire (250 \$ de l'heure plus frais de mobilisation et démobilitation de l'équipement (800 \$)), taxes en sus.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera réparti aux propriétaires, premiers bénéficiaires, selon l'entente relativement au financement des travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux de Léry.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 novembre 2020, il y a eu discussions sur le Boisé Léry-Châteauguay et le projet de règlement 215.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

Élections partielles 2020 – District 2 – Les Boisés – Le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a informé la Ville de Léry du report du scrutin partiel qui devait avoir lieu le 29 mars 2020. La population du District 2 – Les Boisés sera informée, en temps et lieu, du développement pour la reprise de cette journée de vote.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu à huis clos le lundi 11 janvier 2021.

Compte de taxes municipales 2020 – La troisième échéance était le mardi 8 septembre 2020.

Le service de collecte de branches est terminé pour l’année 2020. Le service reprendra au printemps 2021.

La Guignolée 2020 de la Ville de Léry (27^e édition) a eu lieu le dimanche 6 décembre 2020. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Noël des enfants de Léry (0 à 10 ans) a eu lieu le samedi 12 décembre 2020. L’évènement a eu lieu à l’extérieur et sur rendez-vous afin d’éviter un rassemblement et en respectant les directives de la santé publique. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les autres activités de loisirs et/ou communautaires de la Ville de Léry sont annulées jusqu’à nouvel ordre.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

Monsieur le conseiller Gérald Ranger mentionne que la Ville de Léry a la chance d’être près de ses citoyens. Il mentionne avoir parlé avec certains d’entre eux qui auraient eu une expérience difficile avec un membre du Conseil municipal ayant utilisé des propos menaçants sur un ton frôlant une perte de contrôle total. Il évoque qu’il est possible de discuter de façon civilisée et souhaite que la personne concernée adopte un comportement respectueux et digne d’un élu tel que précisé dans le code d’éthique. Il se questionne à savoir pourquoi la Ville de Léry refuse une rencontre (en personne ou virtuelle) avec des gens prêts à discuter sur d’autres options sur un projet nécessaire, mais, selon lui, trop dispendieux (Phase II). Ces gens sont des citoyens qui posent des questions de façon respectueuses qui méritent une écoute. Il souhaite à tous un joyeux Noël, bonne année avec beaucoup de santé.

M. le conseiller Éric Pinard remercie tous ceux qui ont participé aux consultations publiques du Projet de règlement 215 de la MRC de Roussillon. Il informe les citoyens que la Ville de Léry est à l’écoute et qu’elle travaille à se doter d’une nouvelle réglementation. Il revient sur le dossier de la Phase II en mentionnant que la Ville de Léry a, dans la meilleure de sa connaissance, tenté d’informer le plus clairement la population. Il mentionne être à l’étude de trouver une méthode de répondre plus directement aux questions, et ce, malgré la situation de la pandémie en admettant que notre technologie actuelle ne nous le permette pas. Il mentionne que toutes les questions sont lues et répondues dans la mesure du possible.

Mme la conseillère Johanne Dutil souhaite à tous de très joyeuses Fêtes et une bonne année 2021.

M. le conseiller Eric Parent souhaite à tous de très joyeuses Fêtes et une bonne année 2021 en cette période bizarre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions sur tout sujet qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire.

Les questions portent sur la Phase II du projet d’égout et d’aqueduc avec protection incendie (calcul des comptes de taxes, comité de citoyens, rapport du Groupe Hémisphères, résultats du sondage, règlement d’emprunt, dynamitage lors des travaux, aqueduc de la Presqu’île Asselin, acquisition de servitudes, retrait des fosses septiques existantes et échéancier des travaux)

2020-12-183

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger, que la présente séance soit et est levée ; il est 22 heures 29.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER